

# Carnet de remplacement

## Mémento pour titulaires du Carnet ATA

**Les prescriptions suivantes doivent être impérativement mises en application et respectées**

La Chambre de commerce vous a établi un Carnet de remplacement. Ce mémento vous informe de la marche à suivre.

Nous avons présente le Carnet en cours ainsi que le Carnet de remplacement à l'inspection des douanes (Zollinspektorat) pour l'enregistrement (décharge de la réimportation dans le Carnet en cours avec mention «Carnet de remplacement N°.... », mise en vigueur du Carnet de remplacement, ainsi que l'enregistrement de l'exportation dans le Carnet de remplacement avec la mention «Carnet de remplacement pour le N°.... »).

Après traitement, par la douane suisse, ces deux Carnets doivent être présentés pour l'enregistrement à la douane étrangère du pays de l'importation temporaire et ceci, **impérativement avant la date d'expiration du Carnet en cours**. Selon **une pré-clarification absolument nécessaire** par le titulaire, il s'agira soit du bureau de douane qui a tamponné l'importation sur le Carnet en cours, soit du bureau de douane étranger le plus proche du lieu dans lequel se trouve la marchandise ou d'un bureau de douane centrale (exemple Grande Bretagne). La procédure appliquée est différentes selon le pays concerné par l'importation temporaire.

**Le titulaire reste responsable pour la relève correcte en Suisse ainsi que dans le pays de l'importation temporaire.**

Si des difficultés apparaissent lors de la relève dans le pays de l'importation temporaire, la **Chambre de commerce émettrice doit être informée immédiatement**. Afin d'éviter d'éventuels frais très élevés, tous problèmes afférents doivent être impérativement résolu avant la date d'expiration du Carnet en cours. Autrement il est fort probable, que les droits et taxes d'importation seront facturés après expiration du Carnet en cours.

Le Carnet en cours sera ensuite renvoyé à la Chambre de commerce émettrice pour un dernier contrôle et finalement son archivage. Une photocopie de la souche d'importation du Carnet de remplacement est également à remettre à la Chambre de commerce afin de vérifier son relève correcte.